

Actualité



Le périmètre du futur parc des calanques devrait être défini d'ici fin novembre.

Patrimoine. Le parc national des calanques s'est invité dans les débats du Grenelle de l'Environnement.

L'après-Grenelle du parc des Calanques

■ De retour à La Ciotat, Alain Matési, le président de l'association collect-if et cofondateur de La Ciotat Cœur de Parc fait le point le Grenelle de l'Environnement auquel il a participé pendant plus de quatre mois.

Une première constatation, « le bilan carbone des délégations est très faible » ironise-t-il, et pour cause : « il n'y avait aucune représentation significative régionale en dehors de Paris ».

C'est comme représentant de l'Alliance pour la Planète, une union de plus de 80 associations et structures écologistes que le ciotaden a été invité à participer au groupe de travail n°2 portant sur « la préservation de la biodiversité et les ressources naturelles ». Représentants de l'Etat, du patronat, des syndicats, des collectivités territoriales et des ONG ont planché pendant plusieurs mois pour « mettre en pla-

ce des stratégies et présenter des solutions sous forme d'un programme ». Il en ressort pour cette seule commission un rapport de 150 pages qui a été remis au ministre de l'environnement Jean-Louis Borloo.

Le périmètre du parc national des Calanques

Et « le parc national des calanques est inscrit dans le rapport officiel » tient-il à souligner. Le sujet, bien que « trop régional » pour certains, a été mis sur la table, et la commission a noté « un intérêt particulier » pour ce « premier parc périurbain d'Europe, à la fois terrestre et marin ». Le dossier prend d'ailleurs des allures nationales, car par extension, « la Méditerranée doit devenir un support exemplaire de la France : dans la recherche, le développement des aires maritimes protégées et la protection des ressources halieutiques, en concerta-

tion avec tous les acteurs locaux et notamment les pêcheurs professionnels » indique Alain Matési. Cette « reconnaissance » nationale du projet du parc des calanques pourrait aller de pair avec « une accélération du processus de création », accompagnée d'une visite ministérielle sur site. Avant ou après les élections municipales ? Là est la question. Pour l'heure, le GIP se réunit aujourd'hui pour préparer le prochain conseil d'administration prévu fin novembre. Il sera alors temps d'entériner le périmètre du parc national : de Marseille jusqu'à Cassis ou jusqu'à La Ciotat ? La ville devrait se prononcer sur cette question - urgente - dans les prochaines semaines. « Dans le cas où celle-ci ne serait pas inscrite dans le périmètre, nous retournerions au point de départ » précise Alain Matési.

S.F.

De la méthode en écologie

■ Parcours atypique que celui d'Alain Matési. Le Ciotaden a fait ses débuts professionnels dans le béton. Comme ingénieur dans le BTP, « je travaillais dans la construction de bâtiments publics, dans la région, j'ai d'ailleurs commencé par une station d'épuration ». Ingénieur d'affaires, il était spécialisé dans le montage des cahiers des charges et les négociations entre les entreprises, les collectivités et institutions. Si « travailler dans le béton tout en faisant de l'environnement n'est pas incompatible » il a cependant préféré se consacrer à temps plein, depuis l'an passé, à son association et à la cause environnemen-

tales. Créé en 2004, le collec-if a pour idée de départ de « lutter contre la prolifération de ce fléau que sont les sacs plastiques, à l'échelle d'une ville d'abord ». D'autres associations avaient bien avant lui tenté le coup, mais c'est « la méthode » selon lui qui a fait la différence : « ne pas simplement dénoncer un problème mais tenter de trouver des solutions, mettre tout le monde autour de la table, en élaborant une charte ». Et là encore, faire une large place à « la négociation ». L'action a fait boule de neige jusqu'à la disparition progressive des dits sacs des grandes surfaces.



S.F.